

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 18 (1938)
Heft: 7

Register: Montant minimum des cotisations annuelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SECTION DE LYON

6, quai Général-Sarrail
(Téléphone : LALANDE 06.70)

PRÉSIDENT D'HONNEUR :

M. Georges MEYER, consul de Suisse à Lyon.

Comité :**PRÉSIDENT :**

M. Jacques MULLER, directeur des Etablissements Bally-Camsat

MEMBRES : MM.

Edouard BARBEZAT, ingénieur, Lyon.

William BENOIT, directeur de la Succursale de la « Neuchâteloise », Lyon.

Emile BOREL, directeur de l'Hôtel-Bristol, Lyon.

Edouard BOURQUIN, sous-directeur de la Barclay's Bank, Lyon.

Maurice BOUVIER, ingénieur-chimiste, Lyon.

René GAUCHAT, expert-conseil, Lyon.

Paul GRUAZ, administrateur-gérant de la Société de Pyrotechnie Industrielle « Pyragric », Rillieux (Ain).

Walter HERSBERGER, directeur de la Société Lyonnaise de Transports pour l'Europe Centrale, Lyon.

Gustave KARCHER, ancien directeur des Filatures de Tenay, Lyon.

Jean-Christian MANGHARDT, commissionnaire en soieries Lyon.

Louis WEGELIN, négociant, Lyon.

Secrétaire permanent :

M. Maurice BÉGUELIN

SECTION DE MARSEILLE

7, rue d'Arcole
(Téléphone : DRAGON 72.06)

PRÉSIDENT D'HONNEUR :

M. Georges ANGST, consul de Suisse à Marseille.

Comité :**PRÉSIDENT :**

M. Louis BOVET, négociant importateur-exportateur, Marseille.

VICE-PRÉSIDENT :

M. Eugène-Emile SIGG, des Etablissements Sigg et Cie, Marseille.

SECRÉTAIRE :

M. Paul HOFFMEYER, courtier, Marseille.

TRÉSORIER :

M. Oscar BOESIGER, administrateur-délégué et président de la Société méridionale d'alimentation, Marseille.

MEMBRES : MM. :

Jean-Conrad AKERET, fondé de pouvoir de la Société de Surveillance, Marseille.

Constant BEUCHAT, négociant en horlogerie, Marseille.

Léon-Alfred BOLOMEY, transitaire, Marseille.

Henri BRACK, industriel, Marseille.

Jacques-Charles BUHLER, négociant en vins en gros, Béziers,

Adolphe HALDI, négociant, trituration de tourteaux, Marseille.

Traugott FUNFSCHILLING, transitaire, Marseille.

Jacques MEISTER, négociant en cuirs et peaux, Marseille.

Jean-Baptiste REGLI, courtier en produits de minoterie, Marseille.

Adolphe STUPANUS, directeur des Etablissements Mante et Cie, produits chimiques, Marseille.

Secrétaire permanent :

M. Cyril CHABLOZ.

CORRESPONDANTS :

Le Havre : M. Maurice Du PASQUIER, Gérant de la Maison Du Pasquier s. A. R. L., 17, rue Jules-Lecesne.

Mulhouse : M. Daniel HOESLI, Directeur de la S. A. Taco, 12, rue du Barrage.

Reims : M. Otto BANGERTER, Directeur de la Maison Piper-Heidsieck, 21, rue Linguet.

Montant minimum des Cotisations Annuelles

	Personnes physiques (Individus)	Personnes juridiques (Sociétés, Associations, etc.)
Membres ACTIFS (de nationalité suisse) :		
résidant en Suisse	fr. suisses 40 »	fr. suisses 75 »
— en France	fr. français 225 »	fr. français 500 »
Membres ASSOCIÉS (de nationalité française) :		
résidant en France	fr. français 150 »	fr. français 300 »
— en Suisse	fr. suisses 25 »	fr. suisses 50 »
Membres « DONATEURS » : Le titre de membre donateur est décerné aux membres actifs ou associés qui versent une cotisation annuelle au moins égale au triple de la cotisation ordinaire des membres de leur catégorie.		